



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile-de-France

64/68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38
sudceidf@orange.fr
www.sudbpce.com



Infos' CE du 26 janvier 2017

- **Congés payés et leur validation 2017 : Sud obtient des mesures correctives**
- **Ces 728 journées de congés perdues en 2016 : combien en 2017 ?**
- **«Ambition 2017» : le CE vote majoritairement contre les orientations stratégiques.**
- **Mens sana in corpore sano : avec Cap' Forme la révolution est en marche !**

- **Congés payés et leur validation 2017 : Sud obtient des mesures correctives qui s'imposaient.**

La note de septembre 2016 spécifiant notamment «pour les congés «de printemps» et «d'été» qu'ils devaient être posés au plus tard le 31 janvier et être validés par les managers avant le 15 février» a mystérieusement disparu de l'Intranet.

Les élus **Sud** ont demandé et obtenu des précisions et un aménagement de la nouvelle note du 19 janvier 2017 sur les congés payés et leur validation. En effet, de manière subreptice, les règles prévalant à la pose et à l'accord des congés y sont modifiées. Pour mémoire cette note semble laisser le champ libre à la validation des congés seulement 2 mois avant leur date de prise effective, par ailleurs l'accord est soumis aux contraintes de périodes de forte activité.

Suite à nos intervention, le DRHS a intégré qu'il fallait que les congés d'été soient bien validés avant la fin du mois de février 2017 pour que chacun soit en congés de préférence durant les périodes qui l'intéressent. Il faut pour cela les poser dans l'outil RH rapidement. Une fois acceptés, il ne sera plus possible de les annuler.

Une interrogation demeure quant aux périodes de forte d'activité. Dans certaines directions du siège, elles sont connues et prévisibles: arrêts des comptes, préparation des budgets, préparations des COS ou assemblée générales. Dans le réseau, les challenges et temps forts rendent difficile toute projection.

Au moindre problème : contactez vos représentants **Sud**.

- **Ces 728 journées de congés perdues en 2016**

Comme c'était prévisible, le directoire en modifiant la période de prise des congés et en l'alignant sur la période d'acquisition, a mis le souk dans l'entreprise. Ainsi, pour éviter de passer des provisions de congés payés, l'entreprise aboutit au résultat suivant :

270 collègues ont perdu 728 jours de congés en 2016. Combien seront-ils en 2017 ? Près de 3 000 collègues ont demandé à reporter jusqu'à 5 jours, ils étaient 2 169 à effectuer cette démarche en 2015. «Très exceptionnellement» des congés ont été reportés au delà des 5 jours. Combien ? Mystère.

Pour les élus **Sud**, il faut négocier un accord de compte épargne temps afin d'éviter que cela se ne se reproduise dans les années à venir. Nous porterons cette demande lors des Négociations annuelles obligatoire (NAO) qui débuteront le 9 février.

- **«Ambition 2017» : une nouvelle fois le CE se prononce majoritairement contre.**

Les élus **Sud** ont émis un nouvel avis négatif sur les orientations stratégiques 2015 – 2017. Pourtant, au moins autant que le directoire, ils sont attachés à la pérennité de l'entreprise. Comme le directoire **Sud** est attaché au développement de activités de la CEIDF. Comme le directoire, il est attaché au développement de son fonds de commerce, comme le directoire il est attaché à l'image de cette banque dont on fêtera le bicentenaire en 2018. Mais, sans doute plus que le directoire, les élus **Sud** sont attachés à l'emploi, aux conditions de travail, à la préservation de la santé de tous et à des rémunérations fixes décentes.

Or, mois après mois, les élus **Sud** ne peuvent que constater la dégradation de la situation sociale de la Caisse d'épargne Ile-de-France. Alors que parallèlement, mais est-ce étonnant, une inquiétante insatisfaction de notre clientèle se fait jour.

Le directoire prétendait pérenniser et optimiser le dispositif commercial. Pour cela il affirmait une ambition de maintien global du maillage agence. Or, depuis 2014, de trop nombreuses agences, souvent les mêmes année après année, ferment «temporairement» en été, à Noël et à Pâques pour des raisons de rationalisation des coûts. Bien évidemment ces dispositions fragilisent le fonds de commerce et pour certaines peuvent freiner leur potentiel développement commercial.

.../...

Qui s'attarderait à laisser ses avoirs dans une agence cumulant les semaines de fermetures en plus des habituels ponts et week-ends? A ce titre, en 2017, seuls 240 mois soit 20 ETP sont prévus pour assurer les remplacements des congés d'été.

Quant aux effectifs commerciaux, ils sont facialement maintenus en ETP disponibles grâce à un recours important aux CDD pour surcroît de travail, CDD en apprentissage et CDD en professionnalisation ainsi qu'à l'intérim. Car pour ce qui est des CDI, ils ne ressortent qu'à 4 677 au 31 décembre 2016. Pour mémoire, en janvier 2014, avant la réorganisation de la BDD, la CEIDF comptait 4 810 CDI. De plus, tout au long de l'année, nous sommes moins nombreux pour tenter de relever les défis contenus dans «Ambition 2017». A ce titre, les ETP moyens mensuels sur les trois années 2013 à 2015 sont révélateurs : 4 717 en 2013, 4 636 en 2014, 4 558 en 2015.

Ainsi, comme **Sud** le craignait, les salariés jouent le rôle de variable d'ajustement. Une illustration ? Il suffit d'examiner l'évolution du ratio frais de personnel sur PNB. Grâce aux efforts de tous, le PNB augmente mais les frais de personnel baissent concomitamment. Ainsi la «charge» salariale passe de 44 % en 2013 à 40 % du PNB en 2015.

Même en dessous du milliard, le PNB augmente depuis 2013 ; l'ensemble des salariés réalisant, tant bien que mal, année après année, leur part du travail. Les résultats commerciaux 2016 ne sont-ils pas excellents ? Les frais de personnel subissent la tendance inverse et diminuent du fait des très nombreux départs de l'entreprise, des diminutions des effectifs des fonctions support et des embauches à coûts moindres dans le réseau notamment.

Pour les élus **Sud**, loin de faire la preuve de la pertinence de ses orientations, le directoire prévoit de peser encore plus sur les charges et plus spécifiquement sur les «charges» de personnel. Ainsi, le budget 2017 entérine à nouveau une diminution des effectifs des fonctions supports de 25 postes. Et prévoit également de ne pas remplacer les départs et de favoriser les mobilités internes pour pourvoir aux éventuels remplacements. (Sic) Aucune augmentation collective n'est par ailleurs envisagée pour 2017. Les fermetures temporaires se poursuivent au risque d'entretenir le mécontentement de notre clientèle.

Maintenant, nous attendons la présentation du prochain projet stratégique Groupe par François Pérol, ce projet devrait donner le « la » à l'ensemble des CE dont la CEIDF dont nous attendons également le prochain plan stratégique.

● **Mens sana in corpore sano : avec Cap' Forme la révolution est en marche !**

Alors qu'il organise une pénurie générale d'effectif (siège et réseau), alors les collègues livrent leur profond malaise au travail, alors que de plus en plus de cadres disent leur souffrance, le directoire bâtit l'essentiel de sa démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) sur le projet Cap' Forme. La RSE faisant partie des critères de part variable des membres du directoire, ils espèrent sans doute augmenter son montant grâce à la mise en oeuvre.

Bien se nourrir, manger équilibré, faire du sport, préférer les escaliers à l'ascenseur, faire attention à son hygiène de vie devrait nous permettre à tous de surmonter tous les obstacles professionnels. Si la démarche est louable, une entreprise telle que la CEIDF ne peut décemment baser sa politique, sa responsabilité sociale sur cette seule action. *De facto*, à Cap' Forme ne résoudra pas les nombreuses difficultés rencontrées par le plus grand nombre dans l'exercice de leur métier. Il faudrait que le projet s'accompagne d'une révolution commerciale et sociale. Mais, là y'a un blocage directorial.



Paris, le 31 janvier 2017 / Les élus CE Sud - Solidaires
 François Baron, Pierre Bouvier, Christine Deldicque, Martine Desaulles, Michèle Di Cicco,
 Catherine Jousset, Bettina Larry, Manuelle Marchand, Françoise Quelen, Frédéric Roy

←-----→
J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL SUD-SOLIDAIRES BPCE
 à retourner à la permanence SUD par courrier interne, 64-68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

NOM :
 PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE :/...../.....
 ADRESSE PERSONNELLE :
 CODE POSTAL : COMMUNE :
 PORTABLE PERSONNEL : 0.../...../...../...../.....
 EMAIL PERSONNEL :
 AFFECTATION :
 FONCTION :
 CLASSIFICATION :

SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) : €
 La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0,40% du salaire net.
 Elle peut donner droit à un crédit d'impôt de 66 % des cotisations annuelles versées ; les dispositions législatives peuvent évoluer.

«Je m'engage à payer ma cotisation»
 LE/...../..... A
 SIGNATURE :

